

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance du mercredi 18 mars 2020, du conseil des commissaires, ci-après désignée, rencontre d'équipe de directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au salon de la gouvernance du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché prend les présences.

(Incidence : Il est 15 h).

3.0 Présentation de l'ordre du jour

866^e RÉSOLUTION :

Le projet de l'ordre du jour représenté ci-dessous est approuvé en y retirant le point 7.1 et 12.2 qui sont reportés à l'ajournement du 1^{er} avril 2020 :

1.0 Ouverture de la séance

2.0 Prise des présences

3.0 Présentation de l'ordre du jour

4.0 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires du 12 février 2020 et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 4 mars 2020, désignées à titre de rencontre des directions du centre de services scolaire ([docs 4.0](#))

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

6.0 Période de questions – Public

7.0 Direction générale

7.1 Communication de la direction générale

7.2 Demande d'intégration de la Commission scolaire des Laurentides (Centre de services scolaire) à la Fédération des centres de services scolaires à venir ([doc. 7.2](#))

7.3 Autorisation de signature – Contrat d'usufruit avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ([doc. 7.3](#))

7.4 Répartition de la clientèle 2020-2021 (ajournement au 1^{er} avril 2020)

- 8.0 Service des ressources financières
 - 8.1 Vérificateur externe – exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ([docs 8.1](#))
- 9.0 Service des ressources humaines
 - 9.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – *Adoption* ([doc. 9.1](#))
- 10.0 Service des ressources matérielles
 - 10.1 Adjudication de contrat – Installation de compteurs d'eau pour 11 établissements de la Commission scolaire des Laurentides ([doc. 10.1](#))
- 11.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 11.1 Politique relative à l'utilisation des services informatiques – *Adoption* ([doc. 11.1](#))
- 12.0 Service du secrétariat général et des communications
 - 12.1 Cadre organisationnel des services de garde – *Lancement en consultation* ([doc. 12.1](#))
 - 12.2 Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés des élèves et des parents – formation générale des adultes et formation professionnelle – *Lancement en consultation* ([doc. 12.2](#))
- 13.0 Affaires diverses
- 14.0 Levée

ADOPTÉ

- 4.0 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires du 12 février 2020 et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 4 mars 2020, désignées à titre de rencontre des directions du centre de services scolaire

Documents déposés :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2020, désignée à titre de rencontre d'équipe des directions du centre de services scolaire](#)

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 février 2020 se fera lors de la prochaine séance ordinaire du 15 avril 2020, seul le procès-verbal de la séance du comité exécutif (rencontre-1) est adopté.

867^e RÉOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2020.

ADOPTÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2020](#)

868^e RÉOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2020.

ADOPTÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions du public

(ÉTANT DONNÉ LES CIRCONSTANCES DE LA PANDÉMIE, LA SÉANCE SE DÉROULE SANS PUBLIC)

7.0 DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 Communication de la direction générale

(POINT AJOURNÉ AU 1^{ER} AVRIL 2020)

7.2 Demande d'intégration de la Commission scolaire des Laurentides (Centre de services scolaire) à la Fédération des centres de services scolaires à venir

869^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides (CSL) a, par la 824^e résolution en date du 13 novembre 2019, décidé de se retirer de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) au terme de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020 a un impact sur la mission de la FCSQ;

ATTENDU QU'une nouvelle Fédération des centres de services scolaires verra le jour sous peu afin d'offrir des services et un soutien aux différents centres de services scolaires;

ATTENDU que la direction générale a reçu de l'information sur la future Fédération des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT que cette organisation sera utile au fonctionnement de la Commission scolaire des Laurentides (qui deviendra à terme un centre de services scolaire) et qu'il est pertinent d'y adhérer dès sa constitution;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'AUTORISER la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides (Centre de services scolaire) à poser tout geste ou action y afférant, à signer ou conclure toute entente ou document permettant à la CSL d'intégrer la nouvelle Fédération des centres de services scolaires.

ADOPTÉ

7.3 Autorisation de signature – Contrat d’usufruit avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

870^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le droit d’usufruit sur une partie du terrain de l’école Notre-Dame-de-la-Sagesse doit être octroyé à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE le droit d’usufruit a déjà fait l’objet d’une présentation au conseil des commissaires à la séance du 14 juin 2017;

ATTENDU QUE la valeur estimée du droit permettait alors au directeur général de conclure une entente en fonction du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

ATTENDU QUE si la valeur du droit d’usufruit sur le terrain maintenant désigné comme étant le numéro 5 747 283 cadastre du Québec était estimée à plus de cinquante mille (50 000 \$) dollars en date d’aujourd’hui, l’autorisation du conseil des commissaires ou du comité exécutif aurait été requise;

ATTENDU que le directeur général a tous les pouvoirs du conseil des commissaires à la suite de la sanction le 8 février dernier de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D’AUTORISER la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides (Centre de services) de signer tout contrat ou de poser tout geste ou action afférents au droit d’usufruit à être octroyé sur le terrain 5 747 283 cadastre du Québec.

ADOPTÉ

7.4 Répartition de la clientèle 2020-2021

(POINT AJOURNÉ AU 1^{ER} AVRIL 2020 TEL QUE PRÉVU À L’ORDRE DU JOUR)

8.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Vérificateur externe – exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

871^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu’en vertu de l’article 284 de la *Loi sur l’instruction publique*, la Commission scolaire doit nommer un vérificateur externe pour chaque exercice financier;

ATTENDU QUE le mandat du vérificateur externe de la Commission scolaire des Laurentides venait à terme avec la production du rapport de vérification des opérations financières au 30 juin 2019;

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics L.R.Q. c. C-65.1, du Règlement sur les contrats de services des organismes publics R.R.Q. c. C-65.1 r.4 et de la politique de la CSL régissant les contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction, le mode d’adjudication applicable en l’espèce est l’appel d’offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction du service des ressources financières;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, Monsieur Bernard Dufourd :

D’ADJUGER le contrat de services professionnels de vérification externe de la Commission scolaire des Laurentides pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 au cabinet d’experts comptables Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail

872^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le lancement en consultation par la 841^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 décembre 2019;

ATTENDU les lois et règlements en vigueur au Québec, dont notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code civil du Québec*, la *Loi sur les normes du travail* ainsi que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;

ATTENDU la responsabilité de la CSL de favoriser un climat sain et exempt de toute forme de harcèlement psychologique et sexuel, d'en prévenir et d'en corriger toutes les manifestations, ainsi que son engagement à permettre à tous ses employés d'œuvrer dans un milieu de travail exempt de harcèlement;

CONSIDÉRANT que la politique pour contrer le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail doit être révisée afin de la rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources humaines;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER la *Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail*, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC872-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.1 Adjudication de contrat – Installation de compteurs d'eau pour 11 établissements de la Commission scolaire des Laurentides

873^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la demande d'aide financière déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 16 septembre 2019 pour effectuer divers travaux afin de mettre en œuvre le *Plan d'action sur l'économie d'eau potable* du réseau des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU l'autorisation financière de 151 245 \$ accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre la sous-mesure 50644 – Économie d'eau potable pour réaliser les travaux d'installation de dispositifs intelligents d'entrée d'eau dans les bâtiments suivants : École secondaire Augustin-Norbert-Morin, Centre administratif, Pavillon des Sommets, Pavillon l'Horizon, Chante-au-Vent, Pavillon de la Vallée, École Hôtelière des Laurentides, Fleur-des-Neiges, Pavillon Fleur-Soleil, Polyvalente des Monts et École secondaire Curé-Mercure;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux d'installation de compteurs d'eau pour onze (11) établissements de la Commission scolaire des Laurentides, identifié sous le numéro AO-19-20-15, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la firme d'ingénierie LH2;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux d'installation de compteurs d'eau pour onze (11) établissements de la Commission scolaire des Laurentides au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Groupe Québéco inc. au coût de 129 981 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ

11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

11.1 Politique relative à l'utilisation des services informatiques – Adoption

La politique est adoptée en tenant compte des recommandations du comité de parents, soit en y ajoutant au 3^e paragraphe du point 7.5, la phrase suivante : « *Ce contrôle sera fait conformément aux modalités prévues à l'article 7.8 de la présente politique* », en y ajoutant au 2^e paragraphe du point 7.8.1, à la fin, la périphrase : « *...dans le respect de la légalité* » et à la fin en y ajoutant la phrase : « *Si le consentement préalable n'a pas été obtenu de l'utilisateur, celui-ci sera avisé de la vérification au terme de celle-ci* ». Il y a également quelques modifications aux annexes A et B afin d'être conforme aux termes de la politique.

874^e RÉOLUTION :

ATTENDU le lancement en consultation par la 830^e résolution du conseil des commissaires en date du 13 novembre 2019 de la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique vise à contribuer à la réalisation de la mission éducative, à promouvoir une utilisation responsable des ressources informatiques en informant les utilisateurs des normes à respecter et des procédures à suivre dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, à préserver la réputation de la Commission scolaire comme organisme éducatif responsable, à prévenir une utilisation abusive ou illégale des ressources informatiques de la part des utilisateurs en précisant leurs droits et devoirs, à assurer la protection des renseignements personnels, à délimiter les balises à la vie privée des utilisateurs dans leur utilisation des ressources informatiques, à minimiser les risques de destruction ou de modification des systèmes et des données, à aviser l'utilisateur qui contrevient aux dispositions de cette politique qu'il fera l'objet de pénalités et de sanctions et à protéger les investissements collectifs;

CONSIDÉRANT les différentes lois et les règlements en vigueur au Canada et au Québec et que la Commission scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'utilisation des services informatiques*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une *Politique relative à l'utilisation des services informatiques* conforme aux exigences précitées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques*, tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC874-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

12.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Cadre organisationnel des services de garde – Lancement en consultation

875^e RÉOLUTION :

ATTENDU qu'un cadre organisationnel et des modalités des services de garde en milieu scolaire doivent être mise en place par la Commission scolaire (Centre de services) le tout conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)*;

ATTENDU que le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire sera complété par des règles de fonctionnement à être adoptées par les conseils d'établissements;

ATTENDU que selon l'adoption la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le comité de parent devra être consulté sur le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER pour les fins de consultation le projet de Cadre organisationnel des services de garde, tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC875-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

12.2 Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés des élèves et des parents – formation générale des adultes et formation professionnelle – Lancement en consultation

876^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'adoption de la Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés des élèves et des parents formation générale des adultes et formation professionnelle (ci-après « la Politique ») le 1 juillet avril 2007 par la 2077^e résolution;

CONSIDÉRANT que la Politique vise à fournir un encadrement et à préciser des orientations pour les frais exigés des parents et des élèves de la formation générale des adultes et formation professionnelle, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les articles 212.1 et 212.2 de la *Loi sur l'instruction publique et le règlement Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la Politique en conformité avec l'évolution législative;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire (Centre de services scolaires) doit consulter certaines instances;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire général;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER pour lancement en consultation, les amendements à la Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés des élèves et des parents formation générale des adultes et formation professionnelle tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC876-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

13.0 Affaires diverses

Aucun sujet

14.0 Ajournement de la séance**877^e RÉSOLUTION :**

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd, d'ajourner la séance au 1^{er} avril 2020 afin de traiter des sujets reportés.

(Incidence : Il est 15 h15).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général